

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON / MME. MARIE-PIERRE CALLET / M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Subventions aux associations et organismes à vocation agricole et viticole

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2017, conformément au tableau annexé au rapport, à des associations et organismes à vocation agricole des subventions pour un montant total de :
16 300 € au titre de la promotion des produits agricoles,
60 100 € au titre de l'aide au fonctionnement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention entre le Département et la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA13), dont le projet est joint au rapport.

La dépense totale correspondante sera imputée à hauteur de 76 400 € sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée